

JOBS D'ÉTÉ : OFFRE AUX JEUNES DE L'OSIER DE 16 À 18 ANS

Comme chaque année, la mairie propose aux jeunes âgés de **16 à 18 ans** et résidant sur la commune de Notre Dame de l'Osier, **un job d'une durée d'une semaine** pendant les vacances scolaires d'été. Leur travail consistera à soutenir les employés communaux face aux nombreuses tâches d'été (espaces verts, peinture, maçonnerie, entretien divers, etc...).

Pour une question d'organisation des plannings, la mairie pourra être amenée à imposer des dates.

Si vous êtes né-e-s entre le **2 juillet 2007** et le **1^{er} juillet 2009** vous pouvez postuler pour ce travail d'été en déposant **une lettre de motivation avant le 20 juin** à la mairie.



Pour plus d'informations contacter : **JC Jouve 06/11/65/13/04**

PROCHAIN BISTRO'OSIER : SAMEDI 14 JUIN DE 10H30 À 12H

LE GRAND MARCHÉ D'ÉTÉ : MARDI 1^{ER} JUILLET



Si la météo le permet, le Bistr'Osier aura lieu en mode estival, dehors, devant la mairie !

Thé, café et petites douceurs à grignoter seront au rendez-vous, pour ce dernier Bistr'Osier avant l'été. N'hésitez pas à apporter vos recettes favorites si le cœur vous en dit.

Le Bistr'Osier c'est gratuit, à partir de 10h30 et jusqu'à 12h.

COURSE CYCLISTE : DIMANCHE 15 JUIN GRAND PRIX DE NOTRE DAME DE L'OSIER

Dimanche 15 juin aura lieu, pour la 3^{ème} année consécutive, la course cycliste « Grand prix de Notre Dame de l'Osier » organisée par UFOLEP, avec le soutien de la mairie.

Pour la sécurité de tous, entre 11h30 et 17h30, la circulation dans le village se fera en sens unique.

Retrouvez en page 2 les détails et les explications en lien avec cette course.

Les infos sont en page 14

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 8h à 13h

Jeudi : 8h à 13h

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Mardi : 8h à 13h Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 10h30 à 12h (permanence des élus)

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org



COURSE CYCLISTE : DIMANCHE 15 JUIN GRAND PRIX DE NOTRE DAME DE L'OSIER

GRAND PRIX DE NOTRE DAME DE L'OSIER - 15 juin 2025



INFORMATIONS RIVERAINS

Le dimanche 15 juin 2025 est organisée, par l'UFOLEP 38 avec le soutien de la Mairie de Notre Dame de l'Osier une course cycliste dans votre commune.

Circulation **uniquement dans le sens de la course**, nous vous invitons à faire très **attention aux abords** du circuit emprunté par les coureurs, **pour votre propre sécurité ainsi que celles des coureurs.**

Si vous devez vous déplacer, prenez le **CIRCUIT DANS LE SENS DE LA COURSE** (voir plan) et tenez compte des indications des **SIGNEAUX** présents aux carrefours.

!! CIRCULATION INTERDITE A CONTRESENS DE LA COURSE !!
(par arrêté municipal et départemental)

La course se déroulera entre 11h30 et 17h30 environ.
Les coureurs effectueront plusieurs fois le circuit.

Vous pouvez bien sûr, encourager les coureurs sur le bord du circuit ! **ATTENTION à nos amis les chiens ! A TENIR EN LAISSE.**



Le Comité d'organisation s'excuse par avance du désagrément causé par cette animation locale, et vous remercie de votre compréhension.

LES SERVICES CIVIQUES EN EHPAD POURQUOI PAS ?



Le service civique a pour objectif de servir la collectivité en organisant la rencontre entre la volonté d'engagement d'un jeune et un projet d'intérêt général porté par un organisme.
Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, et sans condition de diplômes.

Le service civique dans les EHPAD a plusieurs objectifs :

- Développer la solidarité intergénérationnelle
- Améliorer les conditions de vie des résidents
- Permettre à des jeunes professionnels en devenir de développer des compétences
- Découvrir un métier, un lieu de travail, une équipe ainsi qu'une population en situation de dépendance

Actuellement, Cayla est une jeune fille qui effectue son service civique au sein de la résidence Bon Rencontre: elle a pour mission d'accompagner les résidents en balade dans le village, de leur rendre visite dans leur chambre afin d'échanger, d'animer certains ateliers mémoire, de faire de la lecture, des ateliers cuisine, d'accompagner l'animatrice pour des sorties extérieures. Elle est en lien avec l'animatrice qui est sa tutrice durant toute la durée du contrat.

Les missions sont nombreuses et diversifiées. La présence d'un service civique encourage les moments de partage, favorise le lien social et permet aux jeunes d'avoir un regard différent sur les personnes âgées et les structures dans lesquelles elles sont accueillies.

Le service civique de Cayla se terminant le mardi 10 Juin, les candidatures sont ouvertes... Les résidents de Bon Rencontre apprécient particulièrement la présence de ces jeunes et attendent avec impatience que l'on puisse leur annoncer l'arrivée prochaine d'une jeune personne en service civique.

N'hésitez pas à en parler autour de vous...et à contacter la mission locale qui peut donner toutes les informations nécessaires et utiles.

Vous pouvez venir directement à l'accueil de l'EHPAD pour plus d'informations, si vous êtes intéressés.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

À l'occasion des 80 ans de l'armistice, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre, a souhaité que soit lu un message par un jeune du village.

Un grand merci à Raphael, Siméon et Soen, qui ont bien voulu lire ce texte !

**Discours d'Alex Brichet-Billet à l'occasion du 8 mai 2025**

8 mai, la mémoire à hauteur d'homme.

C'était un jeudi, ou un dimanche, enfin peu importe. C'était le 8 mai.

Le jour où les canons ont rangé leurs obus pour souffler autre chose que de la poudre. Le jour où les trompettes se sont tues, sauf celles que l'on sort chaque année, pour jouer "La Marseillaise", un peu faux, devant les mairies.

Le 8 mai n'est pas seulement une date du passé. Il est un point d'ancrage dans notre mémoire collective, un rappel que la paix ne naît jamais du hasard, mais du courage, du sacrifice, et de la volonté des peuples.

C'est un jour avec des écharpes tricolores, des enfants qui regardent sans comprendre, et des anciens qui comprennent sans forcément regarder.

Il y a nous, devant le monument aux morts, certains ont connu la guerre... ou son père... ou peut-être son grand-père. Le maire a mis une veste. Il la met rarement, la veste. Mais là, c'est important.

Pas parce qu'on aime la guerre. Non. Parce qu'on l'a trop vue.

Le monde d'aujourd'hui porte encore les cicatrices de la guerre. D'autres conflits déchirent encore des nations. Des discours de haine refont surface. Les droits fondamentaux sont parfois remis en cause. Mais face à ces menaces, le souvenir du 8 mai 1945 nous oblige. Il nous appelle à résister à l'indifférence, à défendre la paix avec force, et à bâtir des ponts plutôt que des murs.

C'est aux jeunes, porteurs d'espoir et d'énergie, que revient la mission de faire vivre les valeurs de liberté, de justice et de fraternité. Et c'est à nous tous, aujourd'hui, de leur transmettre le sens de cette mémoire.

Le 8 mai ne doit jamais être une simple commémoration. Il doit être un engagement. Un serment silencieux que nous renouvelons année après année : plus jamais la guerre.

Alors, quel avenir pour le monde ?

L'avenir que nous choisissons, nous le voulons libre, solidaire, et en paix.

L'avenir que nous choisissons doit être celui du respect, de la solidarité entre les peuples, du dialogue entre les cultures.

L'avenir que nous choisissons est de permettre aux générations futures de ne pas revivre les erreurs que nous avons déjà connues.

Mais au-delà du souvenir, ce jour est un appel à la paix.

La paix est un bien fragile, jamais définitivement conquis. Elle se construit chaque jour, par le dialogue, le respect de l'autre, la solidarité entre les peuples.

En honorant la mémoire des disparus, nous affirmons notre volonté de préserver cette paix, de la faire vivre dans nos paroles, dans nos actes, dans l'éducation de nos enfants.

Que cette journée nous rappelle que la paix n'est pas l'oubli, mais la mémoire vivante qui guide notre avenir.

Alors on se rassemble, comme on peut, comme on veut, pas forcément nombreux. Il y a des silences. Des minutes. Des couronnes. La Marseillaise. Des noms.

Des noms qu'on lit, pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. Parce que si l'oubli gagne, alors la guerre revient. Elle a de la mémoire, la guerre. Elle se rappelle des faiblesses des hommes.

Et puis il y a ceux qui passent devant sans s'arrêter, qui pensent que le 8 mai, c'est juste un jour férié, une occasion de rallonger le week-end.

Mais c'est pas grave. Il faut bien des gens pour faire du bruit quand d'autres se taisent. Pour dire les petites choses qui disent les grandes.

Alors on continue, chaque année, à commémorer. Pas pour faire joli, pas pour faire style.

Mais parce qu'à force d'oublier, on finit par recommencer.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de la commune**

Le compte administratif 2024 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	412 574,28 €
Recettes	416 562,13 €
Résultat de l'exercice	3 987,85 €
Résultat antérieur reporté	257 921,07 €
Résultat de clôture	261 908,92 €

Section d'investissement

Dépenses	116 182,16 €
Recettes	30 795,15 €
Résultat de l'exercice	- 85 387,01 €
Résultat antérieur reporté	165 421,76 €
Résultat de clôture	80 034,75 €

Résultat global : 341 943,67 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2024 de la commune établi le receveur. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2024 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 dressé par le receveur.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 261 908,92 € de la section de fonctionnement. Il propose de reporter la totalité de cette somme à la section de fonctionnement.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

2) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2025 les taux des différentes taxes (foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti – taxe d'habitation).

Il propose une augmentation limitée de 2 % du taux d'imposition.

Après modification, les taux d'imposition pour 2025 s'établissent ainsi :

- taxe foncière sur le bâti : 35,68 % (au lieu de 34,98 %)
- taxe foncière sur le non bâti : 55,81 % (au lieu de 54,72 %)
- taxe d'habitation : 13,57 % (au lieu de 13,30 %)

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

3) Vote du budget de la commune**• Budget primitif 2025****Section de fonctionnement**

Dépenses et Recettes de 808 378,92€

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère générales :	189 070 €
- charges de personnel :	143 100 €
- frais divers de gestion :	179 700 €
- charges financières :	20 000 €
- virement à l'investissement :	261 908 €

Les principales recettes :

- dotations et attributions Etat et Département :	232 260 €
- impôts :	208 800 €
- excédent 2024 :	261 908 €
- autres produits :	95 000 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 470 647,67 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- démarrage des travaux pour l'atelier communal :	42 000 €
- travaux sur voiries :	10 000 €
- travaux cimetière :	10 000 €
- travaux Bon Rencontre :	5 760 €
- divers travaux école :	13 580 €
- reste à réaliser :	5 760 €
- le remboursement du capital :	57 800 €
- reversement Pluralis :	75 000 €
- prévisions travaux et études (pour équilibre budget) :	249 747 €

Les principales recettes :

- excédent d'investissement reporté :	80 034 €
- virement de la section de fonctionnement :	261 908 €
- vente foyer à Pluralis :	75 000 €
- subventions :	41 661 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA :	10 543 €
- recette taxe d'aménagement :	1 500 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune.

4) Vote du budget du lotissement

Approbation du budget primitif 2025 pour le lotissement communal sur le secteur des « Hautes Mouilles » d'un montant de 369 000 € en dépenses/recettes pour le fonctionnement et de 390 304 € en dépenses/recettes pour l'investissement.

5) Subventions associations

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2025 les subventions suivantes aux associations :

- ACCA	250 €
- AFIPAEIM	150 €
- Espace Nature Isère	200 €
- Coopérative scolaire	400 €
- Comité des fêtes	1 100 €
- Contribution grand marché	400 €

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.

6) Renouvellement photocopieur

Il est nécessaire de renouveler le contrat de location des photocopieurs pour la mairie et l'école qui se termine prochainement. Actuellement la commune dispose d'un contrat avec la société XEROX pour un montant de 394,16 € par mois.

Les sociétés XEROX et RICOH ont été consultées pour ce nouveau contrat. La proposition de XEROX s'élève à 304 € par mois et celle de RICOH à 257,41 €.

Le conseil décide de retenir la proposition de RICOH d'un montant de 257,41 € par mois et autorise le maire à signer le contrat de location avec RICOH et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

7) Questions diverses

• Avis sur PLUI

Le maire rappelle que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025.

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois à partir de cette date pour transmettre leur avis sur le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire.

En préambule des observations, le conseil municipal, à l'unanimité, regrette les erreurs et les oublis sur les documents et les plans du PLUi arrêté par le conseil communautaire. Néanmoins le conseil salue le travail des agents de l'intercommunalité et de l'Agence d'urbanisme qui ont rédigé pour 47 communes un document de 4 000 pages en un temps record.

Pour la commune de Notre Dame de l'Osier, il convient de corriger les erreurs d'affichage sur les plans et d'apporter les corrections suivantes déjà discutées avec les services :

- compléter les bâtiments ayant vocation à changer de destination et manquants sur le plan de la commune afin de le rendre cohérent par rapport à notre demande.
- réintégrer le STECAL (secteur de taille et de capacité limitée) sur la parcelle A 400, qui avait été discuté avec les services et dont on ne comprend pas pourquoi il a disparu sur le dernier plan.
- suite à l'avis favorable pour la commune de Notre Dame de l'Osier de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) sous réserve de prévoir une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le secteur de Nouillon, la commune demande que soit intégrée dans le PLUi les deux OAP déjà présentes dans le PLU de la commune sur ce secteur.

D'autre part, la commune souhaite que soient intégrées dès que possible les modifications suivantes au projet tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire :

- création d'un emplacement réservé sur la parcelle C 630 afin de pouvoir entretenir et gérer les fossés d'évacuation des eaux pluviales répertoriés par l'étude hydraulique du bassin versant des Hautes Mouilles.
- intégration d'un linéaire de protection commercial autour du dernier commerce de la commune, parcelle C 336.

Après avoir fait part de ses observations, le conseil se prononce favorablement (7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention) sur le projet de PLUi arrêté par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

• Vente de terrain à M. Stéphane JANEZKO

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de M. Stéphane JANEZKO qui souhaite acheter à la commune un peu de terrain à proximité de son habitation située 287 promenade de la Chapelle, classée en zone agricole (Ae) au PLU de la commune.

Le maire propose de détacher environ 150 m² de la parcelle C 739 pour un prix de 500 €.

Les frais de géomètre pour la division parcellaire et les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil est favorable et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025**1) Bail logement communal**

Le maire rappelle que la commune possède un bail d'habitation avec Michèle LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie. Ce contrat prévoit une révision annuelle du montant du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers qui augmente cette année d'environ 1,4 % par rapport au précédent indice. Avec cette augmentation le nouveau loyer s'élèvera à 543,40 € par mois.

Le conseil accepte cette révision et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

2) Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Comme tous les ans il est obligatoire de procéder à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Les documents actuels sont examinés par le conseil et les mises à jour sont effectuées.

Le document actualisé sera transmis via la plateforme AGHIRE au Centre de Gestion afin d'être contrôlé par le Comité Social Territorial.

Le conseil approuve à l'unanimité cette procédure.

3) Questions diverses**• Devis Mandier**

Le conseil examine le devis de l'entreprise MANDIER pour la réalisation d'une plateforme à l'extrémité du parc de Bon Rencontre pour l'implantation d'une structure temporaire pour le rangement du matériel de la commune dans l'attente de la construction du bâtiment prévu à proximité de l'école.

Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à ce devis et de plutôt commencer le terrassement sur le site près de l'école afin d'installer la structure temporaire sur cet espace.

• Renouvellement du certificat électronique de signature

Le maire informe le conseil de l'expiration du certificat électronique de signature.

L'éditeur de logiciel JVS Mairistem a envoyé une proposition commerciale qui s'élève à 480,00 € TTC pour une durée de 3 ans.

Le conseil accepte cette proposition.

**NOUVEAU SERVICE SUR
LE TERRITOIRE : LA
RESSOURCERIE MOBILE !**



La Ressourcerie Intercommunale fait équipe avec la déchèterie mobile : ensemble pour moins de déchets !

Portée par l'association PA-ISS Ateliers, la Ressourcerie mobile accompagne la déchèterie mobile sur plusieurs communes du territoire, pour collecter des objets encore en bon état afin de leur redonner une seconde vie.

Un service de proximité pour valoriser l'emploi et le réemploi :

Plutôt que de jeter, donnez vos objets à l'équipe de la Ressourcerie mobile. Ceux-ci seront ensuite triés, nettoyés, réparés si besoin, puis remis en vente au juste prix à la Boutik de la Ressourcerie Intercommunale à Saint-Sauveur.

Objets collectés propres, en bon état et/ou réparables :



Objets non collectés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus

- Mercredi 21 mai - Varacieux (parking service technique)
- Mercredi 28 mai - Chevrières (parking du cimetière)
- Mardi 17 juin - Saint-Antoine-l'Abbaye (parking salle des fêtes)
- Mercredi 25 juin - Saint-Hilaire-du-Rosier Gare (parking salle des fêtes)

Collecte de 13h30 à 16h

Informations
Service Gestion et Valorisation des Déchets
04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr
Ressourcerie Intercommunale / PA-ISS Ateliers
07 50 71 95 84



PLUI : ENQUÊTE PUBLIQUE

APPEL AUX CITOYENS, C'EST LE MOMENT DE DONNER VOTRE AVIS !



L'enquête publique se déroulera du **lundi 16 juin 2025 au vendredi 1^{er} août 2025**. Les registres seront accessibles et consultables aux heures d'ouverture des mairies. En complément, **des permanences avec des commissaires enquêteurs sont organisées sur tout le territoire**.

Pour notre commune, **la permanence aura lieu le 11 juillet, de 9h à 12h**.

Comment s'organise l'enquête publique ?

En mairie : l'intercommunalité a mis à disposition des ordinateurs ainsi qu'un registre papier pour permettre à chaque citoyen de venir consulter librement le document et d'émettre un avis, pendant les horaires d'ouverture des mairies au public.

Dans cet ordinateur, vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique ;
- un registre de contributions numérique.

Au siège de l'intercommunalité : le dossier d'enquête publique se trouve également à disposition du public, durant les horaires d'ouverture au public. Vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique en format papier ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique ;
- un registre de contributions en format papier.

Chez soi : l'ensemble des éléments disponibles en mairie le sera également sur Internet. Vous pourrez donc participer à l'enquête publique depuis chez vous. Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site www.smvic-enquetepublique.fr dès le premier jour de l'enquête publique et jusqu'à sa clôture. Vous retrouverez :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- l'accès au registre de contributions numérique.

UN PLUI : C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme à l'horizon 10/15 ans pour l'ensemble du territoire intercommunal (47 communes). C'est un document réglementaire qui deviendra le document de référence unique, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur (PLU, POS, carte communale, ...) et fixe les règles communes pour les futurs projets d'aménagement et d'utilisation des sols.

Pour présenter les enjeux, fixer les grandes orientations et cadrer les démarches d'urbanisme, un PLUi se décline en différents documents réglementaires.

Les documents constitutifs du PLUI :

Le rapport de présentation : diagnostic et état initial de l'environnement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) stratégie et orientations du projet d'aménagement du territoire

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : dispositions spécifiques des secteurs de projet.

Le règlement graphique fixe les zones urbaines, naturelles, agricoles et à urbaniser, **et le règlement écrit** fixe les règles de constructibilité

Les annexes : informations et contraintes à prendre en compte (servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, liste des lotissements, etc.).

LOCATION D'APPARTEMENTS À VARACIEUX

Appartement T3 (62 m2) à louer, situé au 1^o étage d'une bâtisse rénovée au cœur du village : 2 chambres, Salle de bain avec baignoire, meuble avec vasque et sèche serviette, WC séparé, Cuisine équipée

Loyer: 650 € Hors charges + 80 charges locatives révisables en fin d'année

Contact: varacieux@mairie-varacieux.fr Téléphone: 04.76.64.22.29 ou 06.36.59.21.80

Studio cabine : Studio (22 m2) à louer, situé au 1er étage d'une bâtisse rénovée au cœur du village :

Cuisine équipée Loyer : 250 € Hors charges + 50 charges locatives révisables en fin d'année Contact:

varacieux@mairie-varacieux.fr Téléphone: 04.76.64.22.29 ou 06.36.59.21.80

LES OFFRES D'EMPLOI

L'ADMR de Vinay recrute des aides à domicile.

L'association est en recherche active de personnels tout au long de l'année afin d'accompagner les familles dans leur quotidien et de permettre le maintien à domicile des plus fragiles.

Des informations concernant les missions et les conditions de travail sont disponibles en mairie.

Envoyer lettre de motivation + CV à l'ADMR de Vinay.

42 grande rue, 38470 Vinay

admrvinay@admr38.org

FÊTE DU SAINT MARCELLIN ET DE LA NOIX DE GRENOBLE À VINAY : 14 ET 15 JUIN

La Fête du Saint-Marcellin et de la Noix de Grenoble revient pour une deuxième édition. Cette année, rendez-vous à Vinay le samedi 14 juin et le dimanche 15 juin 2025.

Cet événement convivial met à l'honneur le Saint-Marcellin et la Noix de Grenoble, ainsi que l'ensemble des produits du terroir. Comme l'an passé, diverses animations sont proposées au cours du week-end. Le programme sera dévoilé dans quelques semaines.

Le marché de producteurs, temps fort de la fête, sera installé sur le champ de Mars et dans le parc de la Providence à Vinay. Les produits à la vente seront soit de l'alimentaire ou des produits transformés par le vendeur, soit des produits artisanaux en lien avec le monde agricole.



**RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ À LA SUITE D'UN
CHANGEMENT DE NOM ET/OU DE PRÉNOM**

Conséquences du changement de prénom et/ou de nom sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

Vous avez engagé/vous envisagez d'engager une procédure de changement de prénom et /ou de nom : les informations ci-dessous vous concernent.

Le changement de prénom et/ou de nom vous interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom et/ou de nom, qui ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.

Après la réception de la notification de votre changement de nom/prénom, l'officier d'état civil de votre commune de naissance vous informera de l'actualisation de votre acte de naissance. Dès la réception de cette information, vous devez déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport auprès de la mairie de votre choix, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en fournissant notamment votre acte de naissance modifié.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement. Vous êtes invités à consulter le site internet de la mairie de votre choix pour connaître la liste des pièces justificatives à fournir lors d'une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire, votre carte vitale et tout document mentionnant votre état civil.

L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible de la sanction pour usage de faux Prévus à l'article 441-2 du code pénal, soit 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.



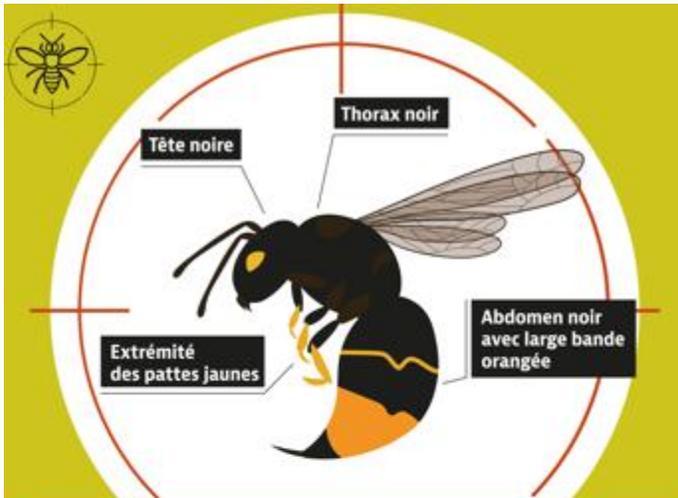
USAGERS- TROUVER UN BURALISTE DE PROXIMITÉ



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

FRELONS ASIATIQUES EN AUVERGNE RHÔNE ALPES

Les déclarations de nids de frelons asiatiques sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr sont essentielles dans la lutte contre ce fléau.



SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

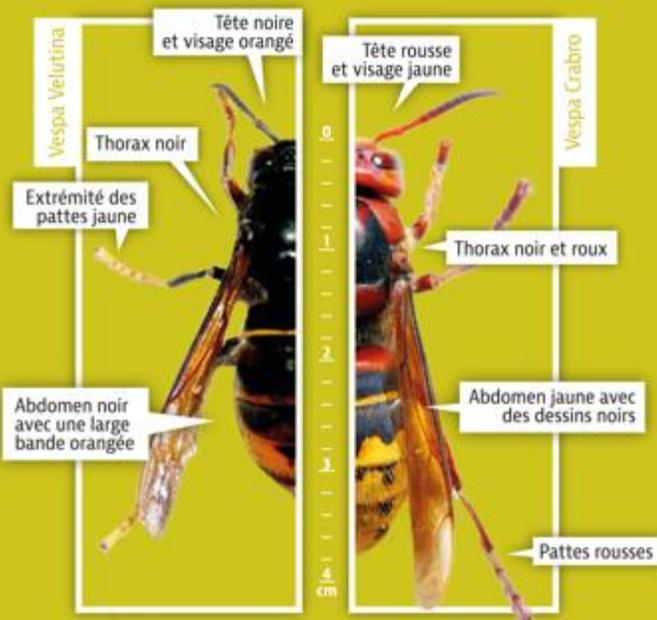
Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.



COMPTEURS LINKY : ENÉDIS RENFORCE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Depuis plus d'un an, Enedis observe une hausse significative des fraudes au comptage sur le réseau public d'électricité. Le phénomène s'amplifie notamment via des offres illégales circulant sur les réseaux sociaux, proposant l'installation de dispositifs frauduleux.

Quelques chiffres à retenir :

- Plus de 100 000 cas de fraude recensés
- Plus de 40 000 contrôles prévus en 2025 (soit un triplement par rapport à 2024)
- 250 collaborateurs Enedis dédiés à la lutte contre la fraude

Cette fraude a un impact économique majeur, représentant un coût total de 275 millions d'euros pour la collectivité. Elle se répercute sur l'ensemble des 38,8 millions de consommateurs, soit 7 € par client en moyenne.



Seuls les techniciens d'Enedis ou les entreprises mandatées peuvent intervenir sur les compteurs. Toute intervention extérieure est illégale et dangereuse.

Comment opèrent les fraudeurs ?

Les fraudes suivent généralement le même mode opératoire :

- 1 Un intermédiaire propose illégalement à un client une modification de son compteur via des annonces en ligne ou du bouche-à-oreille.
2. Un dispositif frauduleux (une déviation) est alors installé, réduisant fictivement la consommation enregistrée.
3. Le client bénéficie ainsi d'une électricité qu'il ne paie pas, au détriment de la collectivité.



Déviation installée dans un compteur trafiqué

Une identification des fraudes à distance

La fraude et le vol d'énergie ne sont pas nouveaux, mais les compteurs Linky permettent désormais une détection plus efficace, à distance. Enedis rappelle que les vols d'énergie sont passibles de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros d'amende et 10 ans d'emprisonnement (délit d'escroquerie en bande organisée). Ces sanctions peuvent concerner les personnes modifiant illégalement des ouvrages du réseau électrique mais aussi celles acceptant la mise en place de ces fraudes. Enedis porte systématiquement plainte lorsque de telles situations sont constatées

Un engagement renforcé d'Enedis pour lutter contre la fraude

Enedis intensifie ses actions en collaboration avec les autorités compétentes pour :

- détecter plus rapidement les fraudes et augmenter les contrôles.
- faire sanctionner systématiquement les fraudeurs.

Le rôle clé des collectivités locales

Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la lutte contre la fraude aux compteurs Linky, en tant qu'acteurs de proximité et de confiance. Elles peuvent ainsi : informer les citoyens sur les risques et conséquences de la fraude, tant sur le plan de la sécurité des installations électriques que sur le plan de la légalité. relayer les messages de prévention dans leurs communications officielles (bulletins municipaux, sites web, réseaux sociaux). signaler les comportements suspects aux autorités compétentes et à Enedis. Les collectivités locales contribuent à réduire les fraudes et garantir une distribution d'électricité plus juste et sécurisée pour tous.

Enedis, entreprise de service public

Enedis ne réalise aucun démarchage commercial et ne vend aucun produit ou service qui viserait à réduire partiellement ou totalement le montant à payer pour l'électricité consommée. Les interventions réalisées portent essentiellement sur le branchement électrique, l'installation des compteurs Linky, la relève des consommations électriques, le dépannage électrique à la suite d'une coupure de courant, et la mise en service du contrat d'électricité à la demande des fournisseurs d'énergie. Les interventions devant être réalisées chez un client par Enedis font toujours l'objet d'un avis de passage ou d'un rendez-vous préalablement convenu avec le client (courrier postal ou par mail sur demande), que sa présence à domicile soit nécessaire ou non.

Pour toute question ou signalement, contactez votre interlocuteur privilégié Enedis.



UN DÉBUT D'ÉTÉ FESTIF

FÊTE DES ÉCOLES

Comme chaque année, le Sou des Écoles de Notre-Dame-de-l'Osier – Vatilieu - Chantesse organise la Fête des Écoles, ouverte à tout le monde !

Cette année - quelle chance - elle tombe le vendredi 13 juin à partir de 16h30 au parc de Bon Rencontre à Notre-Dame-de-l'Osier.

Au programme :

16h30-18h30 : nombreux jeux , châteaux gonflables,

pêche à la ligne, maquillage, tresses...et goûter.

18h30-19h30 : apéritif

19h30-21h : repas sur place ou à emporter

21h-21h30 : tombola

À partir de 21h30, soirée dansante pour petits et grands !

Repas sur commande via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-chantesse-notre-dame-de-l-osier-et-vatilieu/evenements/fete-des-ecoles>

Ou en flashant le QR ci-contre, sur l'affiche !

Les bénéfices de la soirée seront reversés au profit des projets menés par les enseignantes pour les enfants des trois communes.

Vendredi 13 JUIN 2025

Fête des écoles

Célébrons tous ensemble cette journée !

Ouvert à tous !

- 16h30-18h30 : Jeux pour les enfants / Gouter
- 18h30-19h30 : Apéro
- 19h30-21h00 : Repas sur place ou à emporter - réservation sur HelloAsso
- 21h00-21h30 : Tombola
- A partir de 21h30 : Soirée dansante

Nous comptons sur vous pour apporter vos gâteaux pour la vente pour le goûter !

soudesecolescvo@gmail.com | 06.22.69.36.50

Organisé par le sou des écoles de Chantesse, Notre Dame de l'Osier et Vatilieu

Venez nombreux !

MENU :
SALADE
PAELLA
FROMAGE BLANC
GLACE

1^{ER} JUILLET
17H-22H

GRAND MARCHÉ D'ÉTÉ

productrices & artisans

N.D DE L'OSIER
JARDIN DE BON RENCONTRE

RESTAURATION
ANIMATIONS
MARIE CLOU, ATELIERS POUR ENFANTS, EXPOSITIONS, RESTAURATION, ...

BUVETTE
CONCERTS
19H-FANFARE DE VINAY
20H-LEVEL UP (POPROCK)

Tero Loko
Sou des Écoles
N.D de l'Osier
Notre Dame de l'Osier

UN MARCHÉ D'ÉTÉ « AU VERT »

Envie de vous mettre au vert avec l'arrivée des beaux jours ?

Ça tombe bien, c'est le thème retenu cette année par les organisateurs du Grand marché de juillet.

Le Sou des écoles, le Comité des fêtes et Tero Loko vous concoctent un petit programme sympa pour fêter l'arrivée de l'été :

- Une vingtaine d'exposant-es pour (re)découvrir les savoir-faire locaux
- Des animations et ateliers pour enfants, sur le thème de la nature
- Des concerts pour fêter ensemble l'arrivée de l'été
- Et bien sûr une buvette et de la petite restauration pour prolonger la fête !

Et cette année, la fête tombe le **1er juillet** tout pile !

RDV à partir de 17h, et jusqu'à 22h pour un grand bol d'air et de convivialité...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE : 13 JUIN

L'assemblée générale de l'association communale de chasse de Notre dame de l'Osier aura lieu le

Vendredi 13 juin à 18h30 au local de chasse

TERO LOKO



MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Quel est le point commun entre Mariline, Sophie, Zoé, Nora, Clémence, Marie, Léa, Elina, Pauline, Marie, et Giovanni ? D'avoir rejoint l'équipe de Tero Loko pour un service civique pendant quelques mois ! Si vous aussi, vous avez envie de nous rejoindre, ou connaissez un-e jeune qui.... c'est possible, et c'est par là que ça se passe !

<https://www.teroloko.com/rejoins-lequipe/>

La mission de service civique est ouverte à partir de septembre 2025, avec deux objectifs principaux : soutenir les actions en faveur du bien-être alimentaire, et la réalisation des différents événements organisés par l'association. Elle est ouverte à tous les jeunes de 18 à 25 ans.

« UN PAESE DI RESISTENZA » À TULLINS

Le documentaire « Un paese di resistenza » sera projeté le vendredi 13 juin à 19h30 au cinéma Paradiso à Tullins.

« *Riace....ce village de Calabre en Italie avait fait de l'accueil des migrants son avenir pendant 20 ans. Jusqu'au déferlement de la vague populiste qui gangrèna l'Europe. Après des mois d'une minutieuse destruction orchestrée par Salvini, le village s'éveille tout doucement d'un long cauchemar.* »

Cette projection est organisée par l'association Entrez Libre ! en partenariat avec Tero Loko.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Que vous soyez ou non adhérent-e de l'association, profitez de l'assemblée générale annuelle pour tout savoir sur le fonctionnement et les objectifs de Tero Loko !

Pour cela, rdv le 3 juin à partir de 17h, en marge du grand marché mensuel.

Et puisqu'à Tero Loko, on profite de chaque occasion pour partager de bons moments, l'assemblée générale sera suivie d'une cantine à prix libre (c'est l'occasion de découvrir si vous n'avez pas la possibilité de vous joindre à nous les lundis ou jeudis midi), et d'un bal afro avec l'association Farabanka. Plus d'infos : contact@teroloko.com



●●● Énergie, sourires et idées ne manquent jamais aux services civiques qui passent à Tero Loko !

LES DATES À RETENIR

Les prochains **ateliers cuisine et cantines** auront lieu les **5, 16 et 26 juin**, de 10h à 13h pour la préparation, et de 13h à 14h pour le repas.

Un seul rdv **Créaloko** en juin, le **3**, de 10h à 17h (prévoir pique-nique).

Toutes les dates sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.teroloko.com/agenda/>

DU 1^{ER} AU 31 JUIN 2025

Notre-Dame de l'Osier – Pays de Vinay

03 juin **Marché festif à Notre Dame de l'Osier.** L'assemblée générale de l'association Tero loko aura lieu en marge du marché, à 18h. Retrouvez l'affiche et le programme en page 15.

07 juin **Concert de printemps au Champ de mars de Vinay.** L'Ensemble Harmonique Vinois reçoit la Société de Hochstatt. A 21 heures.
Participation libre. Buvette- Snacks



08 juin **RDV au jardin :** Les folles vacances de Martine et Jean-Mi (Cie Banquette Winslet'), au Grand Séchoir de Vinay. C'est un spectacle de théâtre de rue musical, immersif et sonore dont la scénographie s'articule autour d'une authentique 4L et d'ustensiles de camping vintage. Spectacle en extérieur- Durée 45 minutes -Tout public et gratuit - Nombre de place limité - Réservation conseillée au 04.76.36.36.10.

13 juin **Rencontre du club de l'amitié à Notre Dame de l'Osier :** après midi jeux, à 14 h à la mairie

13 juin **Fête des écoles à Notre Dame de l'Osier.** Retrouvez l'affiche en page 14.

14 juin **Bistr'Osier à la mairie de Notre Dame de l'Osier :** infos en page 1.

14 juin **Atelier d'Annie à Notre dame de l'Osier.** A 14h30 à la mairie.

14 et 15 Juin **Fête du saint Marcellin et de la noix de Grenoble à Vinay.** Affiche et infos en page 10.

21 juin **Féria beaulieuraine** à Beaulieu : organisée par Beaulieu Anim qui fête ses 5 ans. A partir de 16h, dans la cour de la mairie. Animations pour toute la famille tout au long de la soirée. Food truck sur place. Repas paella (16€ à réserver à l'avance). Service de sécurité présent toute la soirée. Concert et bal de la féria. Entrée 5€

27 juin **Repas grillades du Club de l'Amitié à midi à Bon Rencontre.** (inscriptions jusqu'au 21juin au 06 21 96 42 13)

28 juin **Atelier d'Annie à Notre dame de l'Osier.** A 14h30 à la mairie.

1^{er} juillet **Marché festif d'été à Notre Dame de l'Osier**



Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 26 06 25** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.